

# résidence de création cinéma

2024

## APPEL À CANDIDATURES

LA RÉSIDENCE ACCOMPAGNE L'ARTISTE DANS UNE ÉTAPE DE L'ÉCRITURE DE SON PROJET DE FILM, COURT OU LONG-MÉTRAGE, DOCUMENTAIRE, FICTION, ANIMATION OU EXPÉRIMENTAL.

### LES OBJECTIFS

#### OBJECTIFS ARTISTIQUES

La résidence accompagne l'émergence d'un projet de création cinématographique professionnel, dans son développement, son écriture ou dans une étape de son écriture (scénario, repérages, filmages de scènes...). **La production du court ou du long-métrage ne relève pas de la résidence.**

La résidence doit être le regard d'un.e artiste sur la Mayenne (comme espace de tournage, comme décor, comme source d'inspiration) ou le regard d'un.e artiste mayennais.e qui fait de son œuvre une interrogation personnelle.

#### OBJECTIFS CULTURELS

La résidence doit être une rencontre entre un.e artiste et un territoire. Pour cette raison, la résidence se déroule en Mayenne et nous attendons du ou de la résident.e une vraie volonté de s'intéresser au territoire qui l'accueille.

La résidence doit être une rencontre entre le public et le ou la résident.e. Le ou la résident.e doit se rendre disponible pour rencontrer le public des salles de cinéma et les jeunes spectateur.rice.s au sein de leurs établissements scolaires ou dans les salles. Le ou la résident.e accompagnera un ou plusieurs ateliers de pratique artistique.

La résidence doit être une rencontre avec un.e artiste, les acteurs culturels et les professionnel.le.s du cinéma de la Mayenne. Pour cela, dans les limites des exigences artistiques et économiques, il ou elle privilégie les ressources territoriales – technicien.ne.s, artistes, producteur.rice.s, distributeur.rice.s...

## ATMOSPHÈRES 53

Association cinéphilique départementale, elle est le partenaire privilégié du Conseil départemental pour le cinéma. Elle organise des temps forts durant l'année (notamment les *Reflets du cinéma*) et met en place des dispositifs scolaires d'éducation à l'image. Atmosphères 53 fait également partie du Réseau REGION Médicis soutenu par La Région Pays de la Loire.

### DANS LA CADRE DE LA RÉSIDENCE, ATMOSPHÈRES 53 APPORTE :

- ♦ Une bourse de création de 2 500 €.
- ♦ Dans la limite de l'enveloppe budgétaire accordée au projet :
  - un financement total ou partiel des déplacements, per-diem et hébergement
  - la mise à disposition d'un espace de travail, d'un logement et d'un véhicule si nécessaires
  - des interventions de professionnel.le.s
  - le paiement de droits le cas échéant
  - la rémunération des interventions auprès des publics mayennais
- ♦ Sa connaissance du territoire et des acteur.rice.s locaux et régionaux.
- ♦ Ses liens privilégiés avec la société mayennaise de production et distribution *Les Films de l'Ymagier*, qui peut, le cas échéant et si les deux parties le souhaitent, produire le film à l'issue de la résidence.
- ♦ Ses liens privilégiés avec les salles de cinéma mayennaises et les différentes structures partenaires (départementales, régionales), pour la diffusion du film et les rencontres avec le public.
- ♦ Des conseils ou des échanges artistiques et cinématographiques.

## ORGANISATION

### CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif s'adresse aux scénaristes et/ou aux auteur.rice.s-réalisateur.rice.s professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation. Il cherche à faire émerger ou confirmer des talents, notamment mayennais.es. Par talent mayennais, Atmosphères 53 entend toute personne qui est née ou non en Mayenne, qui vit en Mayenne ou qui est liée au département par une histoire personnelle.

Le ou la futur.e résident.e doit apporter la preuve de ses compétences en matière cinématographique : formation ou expérience.

**Bien que l'appel à projet soit national, le jury sera particulièrement attentif aux projets venus du département ou de la région et qui s'inscriront dans le département de la Mayenne.**

### SUJET

Le sujet est libre. Il peut s'agir d'une fiction, d'un documentaire, d'un film d'animation ou d'un film expérimental. Le projet pourra être un court-métrage ou un long-métrage.

### LIEU DE RÉSIDENCE

La résidence a lieu en Mayenne. Le ou la résident.e n'est pas tenu.e d'être constamment présent.e en Mayenne. Cette présence peut être fractionnée mais il ou elle s'engage à être présent.e sur le territoire pendant une durée minimale de 2 mois.

Ce temps de présence sur le territoire doit être partagé entre les activités de création et les activités de rencontres et d'animations avec les publics.

### DÉROULEMENT

Un dossier PDF sera envoyé au plus tard le **10 avril 2024** inclus à l'intention de : **wilfried.jude@atmospheres53.org**

Les entretiens avec les finalistes auront lieu la **semaine du 22 ou 29 avril** (date à préciser).

Le ou la lauréat.e recevra une réponse **avant le 6 mai 2024**.

Dans ce dossier, le ou la candidat.e présente :

- son parcours (une page maximum)
- son projet : synopsis + synopsis détaillé + note d'intention et références + tout autre élément visuel ou sonore lié au projet.
- les liens du projet avec la Mayenne (une page maximum)
- ses attentes par rapport à la résidence

Le projet est sélectionné par un jury composé du directeur artistique d'Atmosphères 53, de Lydie Marlin - responsable de projets cinéma audiovisuel de La Plateforme et de deux artistes de la région.

La résidence fait l'objet d'une convention qui finalise l'ensemble des demandes et des attentes. La résidence a lieu au cours de l'année civile 2024. À la fin de la résidence, l'artiste doit remettre le résultat de son travail et fournir un état de lieux des objectifs de production de son projet.